

# **23<sup>e</sup> Festival international de Chambéry**

## **règlement intérieur**

### **Article 1**

Le club d'Échecs de l'agglomération chambérienne organise le 23<sup>e</sup> Festival international de Chambéry, du lundi 31 juillet au dimanche 6 août 2017, au centre de congrès «Le Manège».

Trois tournois :

- Principal, ouvert aux joueurs ayant un ELO supérieur à 1700.
- Accession, réservé aux joueurs dont le classement ELO est inférieur à 1800.
- “ Petits'zélés ” réservé aux joueurs dont le classement ELO est inférieur à 1500.

### **Article 2**

Horaires (une ronde par jour):

- rondes 1 à 6 : 14 h 30
- dernière ronde : 10 heures
- remise des prix à partir de 16 h 30

Cadence Fischer : 1 h 40 pour 40 coups, puis 40 min avec ajout de 30 s. par coup pendant toute la partie

Clôture des inscriptions : lundi 31 juillet 2017 à 14 heures 15

Droit d'inscription pour le Principal : 46 euros (jeunes : 23 euros)

Droit d'inscription pour l'Accession : 34 euros (jeunes : 17 euros)

Droit d'inscription pour le « Petits'zelos » : 26 euros (jeunes : 13 euros)

Seront appariés pour la 1<sup>re</sup> ronde les joueurs présents et qui auront réglé leur droit d'inscription.

### **Article 3**

Les règles qui régissent les parties sont celles adoptées par la FIDE lors de son 87<sup>e</sup> Congrès qui s'est tenu à Baku (Azerbaïdjan) et appliquées par la FFE depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Les joueurs ne peuvent pas conclure de nulle par consentement mutuel avant d'avoir joué au moins 30 coups.

### **Article 4**

Les appariements se font au système suisse intégral, à partir du classement Elo (règles C04 FIDE), avec l'aide du programme informatique PAPI d'Erick Mouret.

Le classement est établi au nombre de points, puis au buchholz tronqué, puis au cumulatif et enfin à la performance.

### **Article 5**

La liste de la commission d'appel sera affichée dans la salle de jeu le premier jour.

Face à une décision de l'arbitre, au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oral dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de cette partie rédiger son rapport de plainte et l'adresser aussitôt à la Commission d'appel.

### **Article 6**

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de 30 minutes de retard après l'horaire prévue de début de ronde perdra la partie.

Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante.

### **Article 7**

La liste détaillée des prix est affichée dans la salle du tournoi avant la 4<sup>e</sup> ronde.

Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. Les prix au classement général seront partagés au système Hort.

Les autres prix seront attribués en cas d'égalité de points de partie au joueur ayant le meilleur départage.

Les joueurs primés doivent être présents à la remise des prix.

### **Article 8**

Le tournoi est arbitré par Nicolas Brégnac, Arbitre Fédéral 3.

### **Article 9**

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement pouvant mener à des sanctions.

À la fin de la partie, les deux joueurs remettent les pièces en place.

Le gagnant (ou les deux joueurs en cas de partie nulle) apporte(nt)

le résultat à l'arbitre.

L'arbitre

L'organisateur

## **Principaux changements des règles du jeu, applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2017**

7.7.1 Si un joueur utilise ses deux mains pour réaliser/jouer un coup (en cas de roque, prise ou promotion), cela sera considéré comme un coup illégal.

7.7.2. A l'occasion de la première violation de l'article 7.7.1 l'arbitre donnera deux minutes supplémentaires à son adversaire ; pour la seconde violation de l'article 7.7.1. réalisée par le même joueur, l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur. Cependant, la partie est nulle, si la position est telle que l'adversaire ne peut mater le roi par aucune suite de coups légaux.

7.8.1 Si un joueur appuie sur la pendule sans jouer un coup, cela sera considéré comme un coup illégal.

7.8.2. A l'occasion de la première violation de l'article 7.8.1 l'arbitre donnera deux minutes supplémentaires à son adversaire ; pour la seconde violation de l'article 7.8.1. réalisée par le même joueur, l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur. Cependant, la partie est nulle, si la position est telle que l'adversaire ne peut mater le roi par aucune suite de coups légaux.

7.3 Si une partie a débuté avec des couleurs inversées et que les deux joueurs ont joué moins de dix coups chacun, alors la partie sera interrompue et une nouvelle partie sera jouée avec les couleurs correctes. Après dix coups ou plus, la partie continuera.



